



AVIS D'EXAMEN DE RECRUTEMENT NAGEURS SAUVETEURS SAISONNIERS (NSS)

Conformément aux prescriptions de la note émanant de Monsieur le ministre de l'intérieur, le commandement provincial de la protection civile d'Errachidia organisera un examen des nageurs sauveteurs saisonniers le 03 Mai 2024.

1-Condition de participation :

- l'examen est ouvert aux candidats âgés de 20 ans au moins et de 36 ans au plus au 1^{er} janvier 2024.

2-Constitution du dossier :

- une copie de la Carte d'identité nationale
- Un extrait d'acte de naissance daté de moins de trois mois.
- Un certificat médical avec cliché pulmonaire.
- Deux photos d'identité.
- Une fiche anthropométrique ou casier datée de moins de trois mois.
- Une attestation de nageur sauveteur de l'année écoulée pour ceux qui en étaient titulaires.

N.B : les dossiers de candidatures doivent être déposés à l'unité de la protection civile de Midelt ou à l'agence nationale de promotion de l'emploi et des compétences (ANAPEC)

3-Examen médical.

4-les épreuves pratiques de l'examen :

- Effectuer 50 mètres de nage libre en moins d'une minute.
- Plonger du quai et effectuer au moins 20 mètres sous l'eau.
- Rechercher et récupérer un corps immergé à 2,50 mètre de profondeur.
- Plonger, rechercher un mannequin, le soutenir correctement et le trainer sur 15 mètres tête en dehors de l'eau (02 essais si nécessaire).
- Lancer une bouée réglementaire de 3,5 kg sur un but placé à 12 mètres de distance dans un chenal de 02 mètres de large.
- Effectuer avec une barque à rames, la distance de 40 m avec 2 rames et revenir avec une seule rame.
- Satisfaire à l'exercice pratique en secourisme, relatif à la conduite à tenir devant un noyé.

Les candidats doivent présenter la CIN originale à toutes les épreuves.

